

a.133.41(1988) - GRP/KF

Berne, le 11 janvier 1988

Note au Secrétaire d'Etat E. BrunnerConférence des ambassadeurs  
concepts et modalités

1. Lors de la séance du 4 novembre 1987 de la Section 2 de la Commission des finances du Conseil national, M. G. Stucky (Zoug), a émis l'idée que les frais de voyage des participants aux conférences des ambassadeurs devraient être mis à la charge de la Confédération. Et de faire la comparaison avec les sociétés du secteur privé qui financent toujours les allées et venues de leurs cadres de l'étranger appelés en consultation ou en conférence au siège (voir extrait du procès-verbal en annexe).

Indépendamment du fait que cette analogie boite, puisque nos chefs de Mission ne sont pas tenus d'assister aux Conférences des ambassadeurs, et que, comme l'a relevé le soussigné lors de la séance susmentionnée, de nombreux participants profitent d'un voyage payé, il nous paraît judicieux de saisir la balle au bond, de bien réfléchir au concept même des conférences des ambassadeurs et de fournir à M. Stucky une réponse circonstanciée d'ici à la prochaine réunion de la Section 2 de la Commission des finances prévue pour début mai.

Malgré toute la bonne volonté démontrée par M. Stucky, l'idée de payer le voyage chaque année à tous les participants bouleverserait le système équilibré en vigueur des voyages payés selon les critères connus. L'on doit aussi se demander si la présence de tous les chefs de Mission serait vraiment souhaitable, tant il est vrai qu'elle entraînerait des problèmes de plusieurs ordres.

D'un autre côté, la formule actuelle n'est sans doute pas la plus idoine, s'agissant d'un exercice quelque peu répétitif et qui favorise de facto une douzaine de chefs de Mission dont l'avis est le plus demandé, vu leur lieu de service.

2. Nous voudrions dès lors soumettre à votre approbation l'idée suivante:
  - une conférence des ambassadeurs du style actuel n'aurait lieu plus que tous les deux ans à Berne, sans prise en charge particulière des frais de voyage;



- une année sur deux également, en alternance avec les Conférences à Berne du type classique, auraient lieu deux conférences régionales du genre de celle tenue au Caire en 1972 sous la présidence du Conseiller fédéral P. Graber. Ces réunions à participation limitée se tiendraient dans une ville de la région en question, si les considérations de sécurité et de non-interception le permettent, ou alors à Berne. Pour ces conférences régionales, où la présence du plus grand nombre des chefs de Mission concernés est une condition de débats constructifs, voire de réussite, les frais liés à cette participation seraient supportés par la manne fédérale. Cette formule impliquerait bien entendu aussi qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires du DFAE prennent part aux conférences régionales.

Si l'idée ci-dessus esquissée était retenue, nous établirions un devis approximatif des frais qui résulteraient tous les deux ans des conférences régionales, dépenses qui ne devraient pas constituer une pierre d'achoppement majeure.

3. Pour ce qui est des conférences des ambassadeurs du genre traditionnel, nous pensons qu'un effort collectif de réflexion devrait être fait afin de vraiment tirer profit de la présence de tant de nos chefs de Mission et en vue aussi de les intéresser plus encore que par le passé en leur donnant davantage de temps pour s'exprimer. Il nous a semblé, ces dernières années, que le programme a été par trop chargé au détriment de véritables discussions qui auraient sans doute eu lieu si l'occasion s'était présentée. Les orateurs s'exprimant plus longtemps qu'ils ne l'avaient prévu et indiqué auparavant, il faudrait, à l'avenir, davantage espacer les différents points du programme. Nous pensons en outre que nous ne devrions pas nous contenter d'analyser les problèmes politiques et économiques mondiaux sous l'angle suisse, mais aussi nous pencher sur des préoccupations d'actualité de notre Département, en informant par exemple les participants des réflexions faites à Berne au sujet d'ouvertures ou de réouvertures d'ambassades ou de Missions et des problèmes qui en découlent (p.ex. Hanoi, Le Vatican). Plusieurs participants aux dernières conférences ont en effet déploré, probablement non sans raison, l'absence d'échanges substantiels de vues sur des affaires non encore tranchées, où ils auraient éventuellement pu participer à l'élaboration d'une prise de position du DFAE. Dans ce contexte, nous avons entendu dire, à plusieurs reprises, que nous passions comme chat sur braise sur des questions de ce genre et que les grands chefs de Berne daignaient tout juste aborder les matières déjà connues du grand public. Cette allégation de traitement "ad usum Delphini" n'est, à notre avis, pas tout à fait injustifiée et nous voudrions dès lors aussi nous prononcer en faveur de davantage de temps pour la discussion de questions administratives et liées au service extérieur (structure et formation du personnel, transferts, révisions importantes de règlements, idées en vue de l'amélioration de l'image du DFAE dans la population suisse, etc.).

Nous vous saurions gré de vouloir bien nous indiquer si nous pouvons préparer une réponse à la proposition Stucky dans le sens esquissé sous le point 2 de cette note. D'avance, nous vous en remercions.

LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF  
ET DU SERVICE EXTERIEUR:

Johannes J. Manz

Annexe mentionnée



2 DEPARTEMENT FUER AUS-  
WAERTIGE ANGELEGENHEITEN

---

2 DEPARTEMENT DES AFFAIRES  
ETRANGERES

---

Die wichtigsten Kennzahlen des Gesamtvoranschlags des EDA können der Zusatzdokumentation (S. 1-3) entnommen werden.

### Detailberatung

#### 201 Departement für auswärtige Angelegenheiten

Einleitend konstatiert Herr Stucky bei verschiedenen Rubriken (z.B. Personalbezüge, Ersatz von Auslagen usw.) gegenüber dem VA 1987 einen wohl kursbedingten Rückgang. Es stellt sich sogar die Frage, ob die Schätzungen 1988 teilweise nicht immer noch zu hoch liegen.

301.01 Ersatz von Auslagen

Fr. 17'090'000

Herr Stucky fände es richtig, wenn die Reisekosten für die Teilnahme an der jährlich in der Schweiz abgehaltenen Botschafterkonferenz vom Bund getragen würden. Es mutet in der Tat eigenartig an, dass unsere Missionschefs dafür selber aufkommen müssen. In der Privatwirtschaft ist es selbstverständlich, dass vom Ausland in die Schweiz zitierte Konferenzteilnehmer zulasten der Firma reisen.

Herr Manz begrüsst die Anregung von Herrn Stucky und verweist vor allem auch auf die Bedeutung der Konferenzen mit Blick auf die Wahrnehmung der wirtschaftlichen Interessen unseres Landes. Immerhin ist zu beachten, dass der Besuch der Zusammenkunft in Bern in einigen Fällen mit einem bezahlten Heimaturlaub kombiniert werden kann.

B Die Sektion beauftragt die Direktion für Verwaltungsangelegenheiten und Aussendienst des EDA, bis zur Staatsrechnung 1987 Vorschläge für eine Neuregelung im Sinne der Anregung von Herrn Stucky auszuarbeiten. Dabei soll auch die Möglichkeit der Durchführung der Botschafterkonferenz im Zweijahresturnus bzw. regionaler Konferenzen in die Prüfung miteinbezogen werden.

311.05 Entschädigungen, Kommission und Rekurskommission für ausländische Entschädigungen Fr. 20'000

Die Herren Manz und Savoye berichten kurz über den Stand der Verhandlungen. Die zu erwartenden Zahlungen werden in nicht konvertierbarer Währung der Republik Zaire erfolgen.

351.01 Mietzinse und Abgaben

B Die Sektion wünscht bis zur Plenarsitzung eine Gegenüberstellung der Mietzinse und Kapitalkosten für Residenzen und Büroräume im Ausland anhand konkreter Beispiele.

493.03 Koordinationskommission für die Präsenz der Schweiz im Ausland Fr. 1'300'000

Herr Stucky entnimmt der Zusatzdokumentation (S. 38), dass ein Teil dieses Kredites für die Organisation multidisziplinärer Anlässe im Zusammenhang mit den Olympischen Winterspielen in Calgary vorgesehen ist. Sind derartige Manifestationen zur Imagepflege unseres Landes nebst der Beteiligung von Schweizer Sportlern tatsächlich sinnvoll?

B Die Sektion wird über den Einsatz der Mittel der Koordinationskommission bis zur Plenarsitzung eine Stellungnahme erhalten.